



Termes et conditions du jeu concours

1. Organisateur

Le présent jeu concours est organisé par Indian Motorcycle France, ci-après désignée « l'Organisateur », dans le cadre de la promotion de sa gamme Bagger et Touring.

2. Durée du jeu concours

Le jeu concours se déroule du 8 septembre 2026 au 28 novembre 2026 inclus. Pour être éligible, l'essai doit impérativement être réalisé en concession avant le 28 novembre 2026 inclus.

3. Conditions de participation

La participation au jeu concours est gratuite et sans obligation d'achat. Elle est ouverte à toute personne physique majeure résidant en France métropolitaine, titulaire d'un permis de conduire valide l'autorisant à conduire la moto essayée, et remplissant les conditions fixées par la concession participante pour la réalisation de l'essai.

Sont exclus de la participation les membres du personnel de l'Organisateur, de son réseau de distribution, ainsi que toute personne ayant participé directement ou indirectement à l'organisation du jeu concours, de même que les membres de leur foyer.

4. Modalités de participation

Pour participer, le participant doit réserver un essai d'un modèle Indian Motorcycle éligible via le formulaire d'essai en ligne disponible sur le site indianmotorcycle.fr, puis réaliser effectivement cet essai en concession entre le 8 septembre 2026 et le 28 novembre 2026 inclus.

Les modèles éligibles sont les modèles Chieftain, Challenger, Roadmaster et Pursuit de la gamme Indian Motorcycle, sous réserve de disponibilité dans les concessions participantes.

Une seule participation sera prise en compte par personne pendant toute la durée du jeu concours. La réalisation de plusieurs essais ne multiplie pas les chances de gagner.

5. Dotation

Le gagnant remportera un voyage Iberia Experience pour deux personnes en Espagne, prévu du 29 septembre au 3 octobre 2027, d'une valeur indicative de 1 990 € TTC.

La dotation est personnelle, non cessible, non échangeable et ne pourra donner lieu à aucune contrepartie financière, totale ou partielle. Toute prestation non utilisée par le gagnant ne pourra faire l'objet d'aucun remboursement ni compensation.

6. Désignation du gagnant

Le gagnant sera désigné par tirage au sort parmi l'ensemble des participations valides enregistrées pendant la durée du jeu concours. Le tirage au sort interviendra après la clôture du jeu concours, selon les modalités définies par l'Organisateur.

Le gagnant sera contacté par l'Organisateur ou par tout prestataire mandaté par celui-ci, via les coordonnées communiquées lors de la réservation de l'essai. En l'absence de réponse du gagnant dans un délai raisonnable indiqué dans le message de notification, l'Organisateur se réserve le droit de désigner un autre gagnant.

7. Données personnelles

Les données personnelles collectées dans le cadre du jeu concours sont nécessaires à la gestion des participations, à la désignation du gagnant et à la remise de la dotation. Elles sont traitées conformément à la réglementation applicable en matière de protection des données personnelles.

Les participants disposent, dans les conditions prévues par la réglementation applicable, d'un droit d'accès, de rectification, d'opposition, d'effacement et de limitation du traitement de leurs données personnelles.

8. Responsabilité

L'Organisateur ne saurait être tenu responsable en cas de participation incomplète, erronée, frauduleuse ou ne respectant pas les présentes conditions. L'Organisateur se réserve le droit d'annuler toute participation ne répondant pas aux critères d'éligibilité ou présentant un caractère manifestement abusif.

L'Organisateur se réserve le droit de modifier, reporter, écourter ou annuler le jeu concours en cas de force majeure ou de circonstances indépendantes de sa volonté, sans que sa responsabilité puisse être engagée de ce fait.

9. Acceptation des conditions

La participation au jeu concours implique l'acceptation pleine et entière des présentes conditions. Toute difficulté relative à l'interprétation ou à l'application des présentes conditions sera tranchée par l'Organisateur, dans le respect de la réglementation applicable.